

Les aires  
paysagères  
de l'Entre-Vesdre-  
et-Meuse



Au sein de la Wallonie, l'Entre-Vesdre-et-Meuse se particularise par le relief fortement découpé du plateau sur lequel il s'étend et par sa structure bocagère. C'est ainsi qu'il est considéré, à cette échelle régionale, comme constituant un ensemble paysager. Mais si l'on change d'échelle, si on y regarde de plus près, les paysages que présente cet ensemble sont plus nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies et qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION**, de leur **PRÉSERVATION** ou de leur **AMÉNAGEMENT**.

Treize aires paysagères ont été identifiées en Entre-Vesdre-et-Meuse. La carte ci-contre délimite ces aires paysagères et illustre schématiquement les critères prédominants dans leur caractérisation. On y voit se détacher, par exemple, les espaces boisés du sud-ouest et du nord-est de l'ensemble paysager, ou encore les espaces présentant des labours importants. Le relief qui détermine la délimitation de certaines aires s'avère très marqué au sud, dans la vallée de la Basse Vesdre, contrastant notamment avec le nord-ouest de l'ensemble qui présente un relief particulièrement faible. Dans ces deux cas, le critère du relief a été déterminant dans la délimitation de l'aire paysagère.

Ces aires ont été identifiées selon la méthodologie scientifique détaillée. Ce développement est suivi d'une brève analyse des principales caractéristiques du découpage de l'ensemble paysager. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune des aires paysagères.